

Burundi : un parachute doré pour la retraite présidentielle de Pierre Nkurunziza

RFI, 22-01-2020 – quatre mois de la présidentielle, le président burundais Pierre Nkurunziza assure qu'il ne se représentera pas. L'Assemblée nationale burundaise lui propose en tout cas un véritable « parachute doré » nouvelle loi taillée sur mesure dont il sera le seul bénéficiaire puisque ses prédécesseurs recevront nettement moins d'avantages.

« Un projet taillé sur mesure pour la retraite du président burundais », c'est ainsi que l'opposition et la société Burundi décrivent le projet de loi adopté mardi 21 janvier. L'Assemblée du Burundi n'est pas allée de main morte. Jusqu'ici, tous les anciens chefs d'État, il y en a trois actuellement, recevaient les mêmes avantages conformément à l'accord de paix signé en 2000 à Arusha. Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale mardi 21 janvier fait maintenant une distinction entre ces chefs d'État suivant la manière dont ils ont été élus, conformément à la Constitution contestée de 2018. Ceux qui sont arrivés au pouvoir par un coup d'État, très clairement l'ancien président Pierre Buyoya, considéré aujourd'hui comme un ennemi du pouvoir Nkurunziza, n'ont droit à aucun regard, comme expliqué mardi à la ministre burundaise de la Justice. Les deux autres anciens chefs d'État issus de négociations politiques pendant la guerre civile auront droit à un statut moins avantageux que celui de Pierre Nkurunziza, élu au suffrage universel, et qui donc se taille la part du lion. 500 000 euros pour Pierre Nkurunziza. Ce projet de loi prévoit aussi une mesure phare : une allocation d'environ 500 000 euros qu'il recevra dès qu'il aura quitté le pouvoir. Cela coûte un milliard de francs burundais. La somme est qualifiée d'« indécence » par la société civile. Elle rappelle que le pays est devenu pauvre pendant les 14 ans que Nkurunziza a passés au pouvoir avec d'énormes dépenses de la population qui vit sous le seuil de pauvreté. Nkurunziza aura également droit à une villa de « très haut standing » construite dans une localité de son choix, ainsi que le salaire et l'intendance du vice-président durant les sept premières années, sans oublier une multitude d'autres avantages de toutes sortes. Enfin sur le plan judiciaire, il continuera à bénéficier d'un privilège de juridiction devant la Cour suprême et surtout, il va continuer de bénéficier des mêmes dispositions spéciales qui « protègent l'honneur, la dignité et l'intégrité physique du chef de l'État ». Elles prévoient de lourdes sanctions dans ces cas-là. Ainsi qu'un système de sécurité approprié. Rassurer Nkurunziza. Certains opposants accusent Nkurunziza de vouloir assurer ses arrières. Le parti au pouvoir organise ce dimanche 26 janvier un congrès au cours duquel il devrait se choisir un nouveau candidat pour la présidentielle du 20 mai prochain. Ses compagnons de lutte veulent donc mettre en place des mesures qui rassurent Nkurunziza avant cette date. C'est ainsi que le calendrier parlementaire a été accéléré. Le Sénat va se pencher son tour sur ce projet de loi jeudi prochain deux jours à peine après l'Assemblée par exemple. Enfin, Nkurunziza a été élevé au rang de Visionnaire de son parti, le Conseil des ministres vient d'adopter ce mercredi, un projet de loi qui l'élève au rang de Visionnaire du patriotisme, un titre qui n'existait pas jusqu'ici au Burundi. D'autres mesures toujours à son profit devraient suivre toujours des sources du pouvoir.